



Retrouvez aussi des informations
sur la page internet de Wuenheim :
<https://wuenheim.free.fr/>

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS

MARS 2016

JOURNEE CITOYENNE

WUENHEIM

21 MAI 2016

Chers habitants de Wuenheim,

La municipalité vous invite depuis plusieurs années à une Journée Citoyenne.
Cette journée conviviale permet de manifester une solidarité au service de la communauté villageoise
et de favoriser la rencontre des habitants qu'ils soient anciens, nouveaux, jeunes ou moins jeunes.
Nous comptons sur votre présence.

Le Conseil Municipal.

**Pour vous inscrire comme bénévole ce jour et nous permettre d'organiser au mieux la journée,
merci de déposer ce coupon au secrétariat de la mairie (ou dans la boîte aux lettres) avant le
30/04/2016.**

✂ -----
Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. Mail :@.....

→ Combien de personnes de votre foyer souhaitent participer à cette journée ?

→ Dans quel type de chantier avez-vous envie de vous investir ?

Atelier	Responsable	Description	Intervenants
Vignoble	Bernard Horny	- combler des chemins avec des tuiles - consolidation (rue du Vieil Armand) et pose de 5 traverses (Gros Chêne, réservoir, Fontaine d'Ollwiller...) - décapage de chemin (chemin qui descend derrière le calvaire derrière le pont aux raisins) - combler les nids de poule avec du concassé	Syndicat Viticole
Pôle communal	OMSL	Repeindre les bois extérieurs du pôle	
Cimetière 1	Michel Haennig	Murs : combler les fissures	

Suite de la liste des ateliers au verso ----->

**JOURNEE CITOYENNE
WUENHEIM
21 MAI 2016**

Le rendez-vous est fixé au 21 mai à 7h45 à la salle des fêtes d'où sera organisé le départ général vers les différents chantiers après la constitution des groupes de travail.

Suite de la liste des ateliers

Cimetière 2	Michel Haennig	Allée centrale : enlever le gravier, décaisser, placer un intissé, mettre en place le concassé	
Scellement des pavés	Christophe Schaller	Sceller les pavés rues du Tir et du Gazon	
Fleurissement	Christiane Hassenforder	Planter les annuelles en bacs et dans les massifs	
Couture	Catherine Emberger	Fabriquer des décorations de Noël en tissu	
Enfants	Stéphanie et Gabriel Seebert	Fabrication de mini-hôtel à insectes par les enfants des parents participant à la journée Citoyenne Ces hôtels seront disposés dans le village.	

→ Souhaitez-vous participer au repas (offre réservée uniquement aux participants à la journée citoyenne) ?

Oui Combien de personnes ?.....

Non



Retrouvez aussi des informations sur la page internet de Wuenheim : <https://wuenheim.free.fr/>

ACTUALITES

P.L.U

CIMETIERE : DEPOSE DE MONUMENTS

SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL

DICRIM - document d'information communal des risques majeurs

RADAR DISSUASIF DE VITESSE

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU « GAZ », RUE DU RUISSEAU

TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA FONDERIE ET PLACE DE GAULLE

INFORMATIONS UTILES

ANIMATIONS POUR LES JEUNES DURANT L'ETE

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

CONTRAT DE MAINTENANCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE PAR DES PARTICULIERS OU DES EXPLOITANTS

MANIFESTATIONS

JOURNEE CITOYENNE DU 21 MAI 2016

OPERATION « HAUT-RHIN PROPRE » DU 23 AVRIL 2016

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 08 MAI

QUELQUES REGLES QUI PARTICIPENT A LA QUALITE DE LA VIE DES VILLAGEOIS

COMMUNE DE WUENHEIM

INFORMATIONS AUX HABITANTS - MARS 2016

ACTUALITES

P.L.U

La commune vient de relancer l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur, depuis l'annulation du précédent PLU.



1. Pourquoi réviser le POS en PLU ?

La loi ALUR du 24 mars 2014 va rendre caducs les POS n'ayant pas été transformés en PLU avant le 27 mars 2017. Faute de révision du POS en PLU, la commune se retrouvera sans document d'urbanisme ce qui n'est pas envisageable compte-tenu des enjeux que représente un urbanisme planifié pour un territoire comme Wuenheim.

La transformation du POS en PLU répond également à d'autres objectifs :

- Stopper le déclin démographique de la commune, en favorisant l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et en densifiant les zones bâties.
- Limiter l'étalement urbain en réduisant les possibilités d'extensions dans les secteurs isolés, pour favoriser le maillage périurbain.
- Mettre en place des densités minimales de logements à réaliser dans les zones d'extensions.
- Tenir compte des risques naturels dans les choix d'urbanisation.
- Traduire dans le PLU les enjeux de protection de l'environnement.
- Protéger les aires AOC dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Assurer la protection des boisements constituant des réservoirs de biodiversité.
- Permettre l'évolution des sites présentant un intérêt touristique.

2. Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui, en plus de définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain, exprime une volonté de développement cohérent avec un objectif de valorisation et de transmission aux générations futures.

Élaborer un PLU c'est répondre à la question suivante :

« Quel village voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ? »

Il se compose :

- D'un rapport de présentation constitué d'un diagnostic de la commune et de l'ensemble des justifications et évaluation des incidences du projet de PLU sur l'environnement.
- D'un projet d'aménagement et de développement durables fixant les grandes orientations du développement futur de la commune.
- D'un plan de zonage et d'un règlement pour chaque zone.
- Des orientations d'aménagement et de programmation qui fixent les principes d'aménagement des zones à urbaniser et définissent leur échéancier.
- De la liste des emplacements réservés.
- Des annexes (plans des réseaux d'eau et d'assainissement, liste et plan des servitudes d'utilité publiques,...).

3. Quelles différences avec le précédent PLU ?

Le premier PLU a été annulé pour une question de forme liée à l'enquête publique. Sur le fond, le dossier était donc conforme à la loi et sera donc en grande partie repris. Il conviendra néanmoins de l'actualiser au regard des évolutions réglementaires initiées essentiellement par la loi ALUR et d'apporter quelques ajustements au règlement du précédent document.

4. Le PLU et la concertation :

La concertation est l'action d'agir et de réfléchir ensemble. Elle se déroule jusqu'à l'arrêt du PLU.

Les modalités de concertation définies par la commune prévoient notamment :

- La diffusion d'informations par le biais du bulletin municipal.
- La tenue d'une réunion publique pour présenter l'avancement du dossier et les choix de développement de la commune.
- La mise à disposition du public des études pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme. Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études. Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet.

CIMETIERE : DEPOSE DE MONUMENTS



SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Suite à la création de l'ossuaire au cimetière de Wuenheim et dans le cadre de l'application de la législation funéraire en matière de reprise de tombes, la commune va continuer à procéder en 2016 ainsi qu'en 2017 à des travaux sur les tombes non concédées et/ou rétrocédées à la commune (23 tombes). C'est ainsi que les monuments et autres objets ont été déposés courant novembre 2015.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Builtjes de Wittenheim.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La collecte 2016 a débuté le **14 mars 2016**. Merci de bien vouloir réserver un bon accueil aux quêteurs : Mme Geneviève Felmy, MM. Daniel Rothenflug, François Siffert et Jean-Marc Wagner.

Si vous souhaitez participer de façon bénévole à cette quête, qui a lieu chaque année courant mars dans notre commune, veuillez vous adresser à la mairie ou contacter Mme Christiane Hassenforder, Adjoint.

Par avance, nous vous remercions pour votre engagement.

ATELIER COMMUNAL

Pas d'embauche saisonnière à l'atelier communal pour 2016.

DICRIM - document d'information communal des risques majeurs

Ce document, élaboré en 2007, vient d'être mis à jour par la Préfecture d'après la nouvelle édition du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Pour Wuenheim, il a été rajouté **un risque technologique : industriel**

PPC-CRISTAL, site classé « SEVESO » et divisé en deux entités indépendantes,

est basé respectivement à Vieux-Thann et Thann, et concerne les Potasses et Produits Chimiques d'une part, et une partie Titane d'autre part.

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de M. le Préfet du Haut-Rhin.

L'intégralité du document d'information communal des risques majeurs est disponible en mairie et/ou consultable sur le site internet <http://wuenheim.free.fr>



RADAR DISSUASIF DE VITESSE : données récapitulatives et conclusions

Période	lieu	Vitesse limite	Usager avec excès supérieur 30 km/h	Usager avec excès supérieur 50 km/h	Usager avec excès supérieur 70 km/h
19/10/2015 au 08/11/2015	rue Principale (sens descendant)	50 km/h	-	20,76%	0,54%
17/11/2015 au 14/12/2015	rue Principale (sens descendant)	30km/h	58,37 %	0,63 %	-
14/12/2015 au 14/01/2016	rue Principale (sens montant)	50 km/h	-	25,01%	0,36%
14/01/2016 au 17/02/2016	la rue Principale (sens montant)	30km/h	57,96 %	0,27 %	-

CONCLUSION DES DONNEES ISSUES DU RADAR

La majorité des usagers ne respecte pas les zones 30. Lorsque la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h, la majorité des usagers respecte cette vitesse maximale autorisée mais des excès sont tout de même constatés.

Au cours du temps, on constate que le comportement des usagers ne s'améliore pas.

Respecter ces vitesses limites, c'est respecter la vie de nos enfants.

Les statistiques sont régulièrement transmises à la Gendarmerie Nationale.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU « GAZ », RUE DU RUISSEAU

Ces travaux, initialement prévus à compter du 15/02/2016, démarrent à partir du **14/03/2016**, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

La circulation sera bloquée dans la journée dans cette rue, mais les

accès aux propriétés seront possibles le matin et le soir.

L'entreprise s'efforcera de réduire au maximum le blocage total de la rue.

Une déviation sera mise en place par le chemin rural « Kaltackerweg ».

TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA FONDERIE ET PLACE DE GAULLE

Par délibération en date du 14/12/2015, le Conseil Municipal a décidé la réfection de la rue de la Fonderie (revêtement et marquage) ainsi que la pose d'enrobés sur la place de Gaulle. Ces travaux réalisés par l'entreprise ALVAREM Services de Mulhouse

sont programmés **pour la semaine 15 (du 11 au 15 avril 2016)**. Ils seront suivis par les travaux de marquage par la société AXIMUM de Colmar. Ils se feront par demi-chaussée, ce qui entraînera une gêne momentanée de la circulation. Le stationnement sera interdit durant ces travaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension quant à la gêne causée par ces deux chantiers.



M. l'Adjoint Christophe Schaller 06 33 44 39 39 ainsi que le secrétariat de la mairie 03 89 76 73 13 restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ces travaux.

INFORMATIONS UTILES

ANIMATIONS POUR LES JEUNES DURANT L'ETE

Depuis 11 ans, des activités sont proposées durant les congés de printemps ainsi qu'en juillet et août aux jeunes de **6 à 18 ans** sous la responsabilité de l'Association « 4 pour 1 ».

Toute personne (ou association) acceptant de proposer une activité culturelle (musique, jeux de société...)

ou sportive (danse, ping-pong, pétanque ...) même pour une ou deux séances, est invitée à prendre contact avec Mme Christiane Hassenforder, M. Eric Doenlen, ou la mairie de Wuenheim pour tout renseignement.

L'organisation, l'assurance et les dépenses sont prises en charge par l'association. Merci pour votre engagement.



Site Internet de
l'Association « 4 pour 1 »
<http://4pour1.free.fr>

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères résiduelles du jeudi 05 mai 2016 (Ascension) aura lieu le **samedi 07 mai 2016**.

La collecte des ordures ménagères résiduelles du jeudi 14 juillet 2016 (Fête Nationale) aura lieu le **samedi 16 juillet 2016**.

TRAVAUX DANS LE VIGNOBLE PAR DES PARTICULIERS OU DES EXPLOITANTS : RAPPEL

Avant d'effectuer des travaux en bordure ou sur les chemins ruraux (couverture de fossé, curage, remblai de chemins, aménagement d'accès à une parcelle), les propriétaires de parcelles sont invités à se mettre en relation avec la mairie.

CONTRAT DE MAINTENANCE « ECLAIRAGE PUBLIC » : RAPPEL :

Dans le cadre du groupement de commandes diligenté par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, c'est la société « VIALIS » de Colmar qui a remporté le marché pour l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Vous voudrez bien signaler au secrétariat de la mairie, **dès survenance de la panne**, le (s) éclairage (s) défectueux, car Vialis intervient au **plus une fois par mois** pour procéder aux réparations nécessaires.

MANIFESTATIONS

OPERATION « HAUT-RHIN PROPRE »

La Commune de Wuenheim participera à l'opération "Haut-Rhin Propre" fixée au 23 avril 2016. Il est fait appel à tous les habitants.

**Rendez-vous à 8h30, place de la
mairie, le samedi 23 avril 2016.**

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 08 MAI

A l'instar des années passées, l'Armistice du 08 Mai sera commémoré par une brève cérémonie au Monument aux Morts à 11h00. Elle sera suivie du traditionnel verre de l'amitié auquel sont invités les participants.



QUELQUES REGLES QUI PARTICIPENT A LA QUALITE DE LA VIE DES VILLAGEOIS

Compte tenu des problèmes de propreté et de nuisances sonores régulièrement rencontrés, la Municipalité compte sur la compréhension et le civisme des habitants pour se conformer aux règles ci-après.

PROPRETE

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux
- désherbage sur toute la longueur des propriétés
- élagage des haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

→ Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre ...) et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.

→ Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon - tronçonneuses - disquieuses - raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et doit être évitée les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

DECHETS ET FEUX

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

NOS AMIS LES CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires de chiens :

- que les chiens doivent être tenus en laisse
- que leur divagation est strictement interdite
- qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage
- qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques - qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause
- qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

VEHICULES A MOTEUR

Il est de plus en plus signalé en mairie des nuisances sonores dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. A également été signalée la vitesse de certains véhicules dans le centre du village. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.

TRANQUILITE PUBLIQUE

La belle saison est propice aux activités de plein-air qui peuvent entraîner des désagréments pour les habitants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, feux, piscines, musique ...).

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

BACS A L'EXTERIEUR DU CIMETIERE : RAPPEL :

Il est rappelé que ces bacs sont strictement réservés aux déchets de fleurs et de plastique provenant du cimetière. Il est formellement interdit d'y déposer des végétaux extérieurs et autres sacs d'ordures ménagères.